



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides communautaires

Question écrite n° 34917

Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc interroge M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, sur le prochain plan pluriannuel des Programmes européens régionaux. En effet, les nouvelles dispositions prévues au niveau européen s'appliqueraient sans prendre en compte les spécificités des territoires infrarégionaux. Par exemple, Midi-Pyrénées, région la plus étendue de France métropolitaine, connaît de fortes disparités de richesse et de développement entre ses grandes agglomérations, dont la Communauté urbaine de Toulouse Métropole, et ses territoires ruraux et montagneux. Aussi, une répartition des crédits européens basée sur le seul PIB régional par habitant aurait pour effet de priver les territoires ruraux de subventions pourtant indispensables à leur développement : déploiement du haut débit, soutien aux territoires reculés, modernisation des petites et moyennes entreprises. En conséquence, il lui demande de peser de tout son poids pour obtenir de la Commission européenne une répartition des crédits européens 2014-2020 qui se ferait de manière plus équitable, sans se baser sur le seul PIB par habitant de chaque région administrative.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Moudenc](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34917

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 7949

Question retirée le : 15 avril 2014 (Fin de mandat)